

## **Document d'information : projet d'examen de l'information fournie sur le changement climatique**

### **Objet**

Inquiets des risques commerciaux et des répercussions financières associés au changement climatique, les investisseurs sont nombreux à demander que les entreprises fournissent davantage d'information sur ces risques et répercussions, ainsi que sur les mesures d'atténuation qu'elles prennent. Résultat : plusieurs cadres de communication volontaire d'information sur les risques et les répercussions liés au changement climatique et sur d'autres questions de développement durable ont été proposés. En outre, un certain nombre de territoires à l'extérieur du Canada ont imposé aux sociétés cotées en bourse des obligations d'information sur le changement climatique.

Dans cette optique, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) entendent examiner diverses questions concernant la communication d'information sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique. Cet examen a pour but d'assurer que les émetteurs communiquent de l'information importante de grande qualité, afin d'aider les investisseurs à prendre des décisions d'investissement et de vote éclairées.

### **Aperçu du projet**

Le projet comporte trois volets :

*1) Examen des obligations d'information internationales et des cadres de communication volontaire*

Le personnel des ACVM examinera les obligations d'information sur le changement climatique prévues par la législation en valeurs mobilières de certains pays, dont l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, de même que les recommandations figurant dans certains cadres de communication volontaire d'information sur le changement climatique récemment proposés, notamment les suivants :

- le Cadre de référence international portant sur le reporting intégré publié par l'International Integrated Reporting Council;
- le cadre pour l'établissement de rapports de développement durable publié par la Global Reporting Initiative;
- le bulletin technique sur le risque climatique publié par le Sustainability Accounting Standards Board;
- les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques publiées par le Conseil de stabilité financière.

## 2) *Examen des documents d'information continue des émetteurs assujettis*

Le personnel des ACVM examinera l'information publique fournie par les émetteurs assujettis canadiens dans les documents d'information continue obligatoires ainsi que dans leurs rapports de développement durable. Le but est d'évaluer la mesure dans laquelle ces documents renferment de l'information sur les risques et répercussions financières importants qui sont liés au changement climatique, de même que sur les processus de gouvernance connexes. Cet examen devrait cibler les documents d'information que les grands émetteurs assujettis inscrits à la cote de la Bourse de Toronto ont établis pour l'exercice 2016.

## 3) *Consultations*

Le personnel des ACVM recueillera les commentaires des émetteurs assujettis sur l'information relative au changement climatique et les coûts y afférents. Il consultera également les investisseurs pour mieux comprendre l'information dont ils ont besoin en la matière pour prendre des décisions d'investissement éclairées. Ces consultations prendront la forme d'un sondage anonyme réalisé en ligne auprès d'émetteurs assujettis, de même que de groupes de discussion avec des investisseurs et des représentants d'émetteurs assujettis.

## **Obligations d'information actuelles**

Au Canada, les émetteurs assujettis sont tenus de déclarer leurs risques importants, y compris ceux liés au changement climatique, dans leurs documents d'information périodique. En 2010, les ACVM ont publié l'Avis 51-333 du personnel des ACVM, *Indications en matière d'information environnementale*, afin de donner aux émetteurs assujettis (à l'exception des fonds d'investissement) des indications sur leurs obligations d'information continue relative aux questions environnementales en vertu de la législation en valeurs mobilières.

## **Étapes suivantes**

Les ACVM comptent effectuer leur collecte d'information au printemps et à l'été 2017, puis publier un rapport d'étape exposant leurs constatations à l'issue de leur examen.